

## CALENDRIER SCOLAIRE Année scolaire 2021-2022

Le Recteur de l'Académie de la Martinique  
 Chancelier de l'Université  
 Directeur Académique des Services  
 de l'Éducation Nationale

- VU l'article L 311-6 du code de l'éducation ;
- VU l'article L 521-1 du code de l'éducation ;
- VU les articles D.521-1 à D.521-7 du code de l'éducation ;
- VU les articles D.521-10 à D.521-14 du code de l'éducation ;
- Après consultation du Conseil de l'Éducation Nationale en date du 30 novembre 2021

### ARRETE MODIFICATIF

**Article 1** – Les dates de rentrée des personnels enseignants et de rentrée des élèves ainsi que les dates des périodes de vacances des classes sont fixées comme suit pour l'année scolaire 2021-2022 :

Prérentrée des enseignants	le	mercredi	1er	septembre	2021
Rentrée scolaire des élèves	le	jeudi	2	septembre	2021
Toussaint	du	samedi	23	octobre	2021
	au	lundi	8	novembre	2021
Noël	du	samedi	18	décembre	2021
	au	lundi	3	janvier	2022
Carnaval	du	mercredi	23	février	2022
	au	lundi	7	mars	2022
Pâques	du	samedi	9	avril	2022
	au	jeudi	21	avril	2022
Début des grandes vacances (*)	le	jeudi	7	juillet	2022

**Article 2** – Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022

**Article 3** – La Secrétaire Générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Martinique.



(\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.